

Mention d'information

Gestion des fournisseurs (Décision PDB 2020-07)

La Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Gestion des fournisseurs » dont la finalité est d'effectuer les opérations administratives liées :

- Aux recherches de fournisseurs et études relatives à tout acte d'achat (prospection/sourcing/ chiffrage par l'intermédiaire de devis)
- À tout acte de passation de contrats/marchés et à toute commande
- À toutes les opérations liées à l'exécution de l'achat : aux admissions/réceptions, aux factures, aux règlements, au suivi du contrat/marché, aux réclamations/contentieux éventuels liés à l'achat
- Aux opérations comptables de gestion des comptes fournisseurs et à l'édition des titres de paiement (traites, LCR, chèques, billets à ordre)
- À l'établissement des statistiques financières et de chiffre d'affaires par fournisseur

Les catégories de données à caractère personnel utilisées dans le cadre de ce traitement sont :

- les données d'identification,
- les données relatives à la vie professionnelle,
- les Informations d'ordre économique et financier.

Les bases juridiques du traitement sont :

- l'exécution du contrat,
- les mesures précontractuelles (concernant les opérations administratives hors exécution d'un contrat ou d'un marché).

Les catégories de personnes concernées par le traitement sont les prestataires et fournisseurs.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole conformément aux dispositions légales applicables.

Sont destinataires de tout ou partie des données, dans la limite de leurs attributions respectives, les agents habilités du service Moyens Généraux, du service Contrôle Interne et de Gestion, du service Comptabilité et de la Direction de la MSA Portes de Bretagne.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et un droit à la portabilité aux données qui vous concernent.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07